



La Cité radieuse de Briey, un immeuble des années 50' récemment rénové

Le transfrontalier, un des fils rouges de nos actions...

Plus aucun acteur du territoire n'imaginerait aujourd'hui concevoir des projets de développement ou d'aménagement sans tenir compte de ce qui se passe au-delà de nos frontières. Le territoire d'action de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne étant situé au cœur de la Grande Région et proche du Grand-Duché de Luxembourg et de la Lorraine française, c'est tout naturellement qu'une partie de ses actions regarde au-delà des limites administratives.

Annuellement, la Maison de l'urbanisme s'associe ainsi à «Ruralité-Environnement-Développement» (RED) pour organiser un colloque interrégional rassemblant des participants wallons, luxembourgeois et français. Cette année, la transition numérique était au cœur des débats de la conférence «**Des smart cities aux territoires ruraux intelligents**» organisée le 19 juin dernier à Arlon. Vous retrouverez les premiers échos de la manifestation en page 3.



La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne participe également aux travaux de l'ATEAR (atelier transfrontalier pour l'étude et l'architecture rurale) animé par RED. Les autres partenaires permanents sont les CAUE de Lorraine française (Conseil en architecture, urbanisme et environnement), le Service des sites et monuments nationaux du Grand-Duché de Luxembourg et Qualité-Village-Wallonie. Centré sur la reconnaissance et l'évolution des bâtiments construits après la seconde guerre mondiale, **le nouveau projet de l'ATEAR «PAGE 45 +»** est déjà sur les rails. Découvrez ce que cache cet acronyme en pages intérieures.

Grâce à ces partenariats, nous disposons actuellement d'un petit stock de la publication «**Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine**» (française) co-éditée en 2011 par l'Union régionale des CAUE de Lorraine et la Gazette lorraine. En cette année de commémoration, cet ouvrage revient au cœur de l'actualité. Vous souhaitez en recevoir un exemplaire gratuit? Contactez-nous!



Du nouveau dans nos communes

Entre patrimoine et modernité à Messancy

À l'occasion de la mise en place de la nouvelle CCATM de Messancy, la Maison de l'urbanisme a été sollicitée pour lui présenter ses missions. À cette occasion, nous avons pu découvrir la maison communale fraîchement rénovée, alliant patrimoine et modernité. Bref, un projet de qualité qui ne manquera pas d'être mis en avant dans un prochain «c'est arrivé près de chez vous».



Un nouveau centre culturel pour Bertrix

Depuis ce 22 avril, c'est dans un nouveau bâtiment que le centre culturel de Bertrix a pris ses quartiers. Résolument contemporain avec une architecture qui offre une symétrie avec le Bertrix-Hall, ce nouvel espace offre une vaste bibliothèque, un espace public-numérique, une salle de spectacle volumineuse et diverses salles pour tous types de manifestations.

PAGE 45 + : un projet qui inscrit les bâtiments construits après 1945 dans les enjeux du 21^{ème} siècle

Le projet «PAGE 45 +» (pour Patrimoine - Architecture - Gestion durable - Énergie) est mené par l'Association internationale «Ruralité-Environnement-Développement» (RED) dans le cadre de l'ATEAR, atelier transfrontalier dont fait partie la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.

La période comprise entre 1945 et aujourd'hui a vu la construction de très nombreux immeubles, avec des qualités architecturales diverses mais néanmoins réelles : il s'agit d'un patrimoine souvent en mal de reconnaissance. Construits pour l'essentiel dans une période où les préoccupations énergétiques étaient peu présentes, ces bâtiments doivent aujourd'hui faire l'objet d'améliorations pour répondre aux exigences actuelles en matière d'efficacité énergétique et de confort. A cela s'ajoutent de nécessaires travaux de rénovation dus aux particularités techniques (façades-rideaux par exemple) et aux matériaux utilisés (béton, acier...).

PAGE 45 + s'articule autour de deux défis en 2014-2015 :

- s'interroger sur la qualité architecturale des bâtiments construits après 1945 et sur leur avenir et participer à la sensibilisation à cette production architecturale ;
- identifier les bonnes pratiques de rénovation et les traduire sous forme de recommandations.

Fidèle à la structure transfrontalière de l'ATEAR, ce projet sera mené en priorité sur le territoire wallon, la Lorraine française et le Grand-Duché de Luxembourg.

Un premier séminaire d'experts a eu lieu le 4 juin dernier à Briey, dans les locaux de la Cité radieuse conçue par Le Corbusier. Son objectif était de procéder à un état des lieux de la reconnaissance de l'architecture d'après 1945, de sa place dans les inventaires du patrimoine et des actions menées autour de leur sauvegarde et de leur restauration. Le séminaire a également ébauché la structure d'un colloque interrégional qui réunira en automne prochain les acteurs concernés par cette problématique (architectes, administrations, politiques...) afin de formuler des recommandations pour la reconnaissance et la sauvegarde de l'architecture de cette seconde moitié du 20^{ème} siècle.

Cette première étape relative à l'état des lieux des bâtiments construits après 1945 sera suivie par trois autres phases :

- la recherche de cas de rénovations exemplaires menées dans le respect des valeurs patrimoniales et répondant aux défis énergétiques et de confort actuels ;
- la rédaction de recommandations à l'attention des acteurs de terrain et des pouvoirs publics ;
- la diffusion d'une publication reprenant la synthèse des phases précédentes, la mise à disposition des résultats du projet sur le site internet www.patrimoine-energie.org et l'organisation d'un colloque final.



La Cité radieuse de Briey : une des « Unités d'habitation » construites par le Corbusier

De la maison particulière (villa Savoye) à la grande cité moderne (Chandigarh), Le Corbusier a élaboré de très nombreux projets. Ses œuvres sont unanimement respectées comme des contributions décisives à l'architecture du 20^{ème} siècle. Les historiens de l'architecture ont vu dans « L'Unité d'habitation » l'une des « hypothèses les plus intéressantes » de la période moderne. Elle est l'aboutissement d'un long travail théorique. Ses prémices remontent à 1922. Le Corbusier voulait créer alors des « cités jardins verticales » capables de répondre simultanément à l'aspiration de la maison individuelle (au contact de la nature) et aux avantages de l'immeuble collectif (au contact des équipements). Cette idée, perfectionnée durant les années trente, déboucha, en 1939, sur un projet de grand immeuble, avec « rues intérieures », appartements en « duplex », toit terrasse équipé et commerces intégrés. Cette proposition ne trouva sa concrétisation qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à Marseille, grâce à une commande exceptionnelle du Ministre de la Reconstruction. Mené durant cinq années, le chantier de Marseille s'acheva en 1952, sur une architecture à la plastique superbe.

Après Marseille quatre unités nouvelles seront construites : à Rezé (Nantes), à Berlin, à Briey et à Firminy. A travers ces cinq réalisations (toutes différentes les unes des autres), Le Corbusier a donné forme à l'une des recherches les plus originales de l'architecture et de l'urbanisme du 20^{ème} siècle. Issues d'une approche complexe de la question du logement, ces cinq unités cristallisent les données économiques, sociales et culturelles de l'Europe d'après-guerre.

Source : « Programme 2014 – La Première Rue, Cité radieuse Le Corbusier – Briey »

« La Première Rue » : une association pour promouvoir la Cité radieuse de Le Corbusier à Briey

Cette association propose de multiples activités transversales et interdépendantes autour de la Cité radieuse de Briey-en-Forêt, un lieu unique, sensible et particulièrement inspirant. Visites guidées, expositions, spectacles et conférences sont au menu du programme annuel de « La Première Rue », témoignant de son dynamisme et de son ouverture tant aux territoires voisins qu'aux différentes disciplines artistiques et culturelles.



Comment les territoires ruraux peuvent-ils s'appropriier le concept de Smart City ?

Cette question constituait le fil rouge du colloque interrégional auquel plus de 80 personnes ont assisté le 19 juin dernier à Arlon sur l'invitation de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et de Ruralité-Environnement-Développement. La première partie de la journée concernait le concept de Smart city en tant que tel : outil marketing ou stratégie d'avenir ? Introduite par un brillant exposé de Jacques Teller, la table ronde rassemblant un panel de personnalités et de compétences diverses et complémentaires a parfaitement relevé le défi, soulevant plusieurs tabous sur les plans technologiques, éthiques et territoriaux. L'indispensable vision stratégique pour accompagner, voire devancer l'utilisation des technologies intelligentes y a fréquemment été évoquée. Des expériences Smart en cours de développement ont ensuite été présentées, évoquant notamment la gestion de la mobilité, le travail nomade, la transition numérique dans le secteur du tourisme, les smart grids, les bâtiments intelligents et la découverte d'un territoire pour internautes mobiles. La dernière table ronde était rehaussée par la présence de Martijn De Bruijn de la DG Régio. Elle a mis en perspective les liens possibles ou souhaités entre technologies intelligentes et développement territorial rural. La nécessité de partenariats intelligents entre les secteurs privés et publics ainsi qu'avec les citoyens et le secteur de la recherche y a été largement abordée.

Les échanges et les enseignements de cette journée qui rassemblait citoyens, acteurs locaux, élus, ingénieurs et chercheurs ont été très riches, bouleversant quelques idées reçues et remettant en lumière quelques fondamentaux en matière de développement territorial.

Les présentations des intervenants seront prochainement disponibles sur les sites internet des deux organisateurs. Un document de synthèse sera également rédigé dans les prochaines semaines : vous en serez informés via notre newsletter (inscription via www.murla.be).



Densité versus densification (3)

Dans les précédents numéros, les notions théoriques de densité ainsi que les objectifs et mesures du projet de SDER en la matière ont été présentés. Voyons à présent comment concrétiser la densification en milieu rural en abordant dans ce numéro la question des fortes densités.

Ces densités « fortes » qui inquiètent...

Fréquemment, les fortes densités inquiètent les habitants ou les riverains d'un nouveau quartier car elles constituent souvent un changement radical dans la perception d'un village. Quand elles permettent une augmentation importante et simultanée de nouveaux habitants, elles peuvent altérer les paysages, occasionner des nuisances, poser des problèmes de cohabitation, de stationnement, de trafic automobile, voire de sous-dimensionnement des équipements scolaires et collectifs.

Cependant, beaucoup de noyaux villageois présentent des densités allant de 15 à 20 log/ha, conformes à ce que préconise le projet de SDER pour les territoires à densifier en priorité et que l'on peut donc qualifier de « fortes » densités. Ces centres de village sont pourtant de qualité et il y fait généralement bon vivre ! Tout est donc dans la manière...

Densité versus densification (suite de la page 3)

Quels sont les moyens pour densifier ?

Si les fortes densités sont généralement associées aux immeubles à appartements ou aux nouveaux quartiers, elles peuvent toutefois se matérialiser autrement :

- la construction dans les dents creuses du tissu bâti existant ;
- l'augmentation du nombre de constructions par mètre de voirie (en favorisant la mitoyenneté plutôt que la construction individuelle) ;
- la division d'une parcelle déjà bâtie : concept du « build in my back yard » ou « Bimby » ;
- la division d'une habitation existante : concept du « build in my home », BIMHo ;
- la réaffectation d'un bâtiment en plusieurs logements.

Comment rendre la densification acceptable en milieu rural ?

Voici quelques points d'attention à appliquer et adapter à chaque type de projet.

- La hauteur des constructions est un facteur clé dans la perception de la densité. Si les immeubles imposants posent moins de questions en milieu urbain, ils demandent une attention particulière en milieu rural. Mieux vaut s'aligner sur les gabarits existants et densifier en resserrant le tissu bâti plutôt que d'implanter des bâtiments de grand gabarit. Si des constructions plus hautes doivent être créées, elles s'implanteront de manière à structurer l'espace : à l'entrée d'un nouveau quartier afin de créer un effet de porte, autour d'une place ou d'un autre espace de rencontre ...
- Et les appartements ? En milieu rural, leur développement doit absolument tenir compte des éléments liés à l'intégration dans le paysage, à la typologie du bâti en lien avec le contexte, aux questions de mobilité et de stationnement et à la cohésion sociale avec les habitants du village. Quand c'est possible, on privilégiera les répartitions des logements en tranches verticales plutôt qu'horizontales, de manière à ce que le plus de logements possible ait un accès de plain-pied avec un jardin, un espace collectif ou une terrasse.
- Les espaces-rues dans les villages sont rythmés par des alternances d'ouvertures (prairies, potagers, vergers...) et de fermetures (séquences bâties) vers le paysage. Des respirations au cœur des villages (places, placettes, espaces verts...) participent également à la qualité du cadre de vie rural. La densification doit veiller à préserver, renouveler ou créer de tels paysages intérieurs en concevant un projet intégré.
- La qualité architecturale des bâtiments contribuera également à rendre la densité acceptable. On privilégiera les projets qui présentent une cohérence architecturale : cohérence avec le contexte spatial en termes de matériaux, de volume et d'implantation tout en possédant une expression architecturale de son époque, ainsi que l'équilibre et l'unité de la composition (présence d'une ligne directrice, composition de façade équilibrée, volumes proportionnés, matériaux harmonieux).
- Dans le cas de la création de logements dans un bâtiment existant, les caractéristiques patrimoniales de celui-ci seront conservées et valorisées : adaptation du nombre de logements à la capacité du bâtiment, respect de la lisibilité des façades et des caractéristiques régionales, traitement contemporain mais cohérent des nouvelles ouvertures...
- Enfin, la question des nuisances doit être traitée avec attention : gestion du trafic automobile, des problèmes de stationnement en lien avec les devantes traditionnels, intimité des logements, accès aux espaces verts...



Adaptation du gabarit à son contexte.



Intimité des logements : problème des vis à vis

Vers une densité raisonnée

Face aux défis démographiques qui nous attendent, la densification de certains territoires ruraux est inéluctable. La qualité du cadre de vie et de ses habitants est tout aussi importante. Une densité raisonnée sera celle qui trouve un équilibre entre ces deux enjeux pour demain.

Pour conclure, nous reprendrons cette phrase de M. Smoos qui synthétise les éléments abordés dans cet article : *densifier n'est pas concentrer mais bien s'atteler à un projet qui vise à permettre une qualité de vie dans un contexte d'utilisation parcimonieuse du sol.*

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie